

Séance 22 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux du mois d'avril à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Saint-Martin (salle des fêtes) à Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Madame Monique Aliès, Présidente.

Présents : Monique ALIES, Bernadette BOULANGER, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Séverine DRESSAYRE, Jean-Louis FRANJEAU, Éric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Jean MILESI, Jean-François ROUSSET, Bernard ROUVE, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Michèle SICARD, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Marc TOURRET, Cyril TOUZET

En tant que délégué suppléant, était présent : Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Claude CHIBAUDEL à Monique ALIÈS, Philippe GIGANON à Hélène CHICO ROS, Viviane RAMONDENC à Jean-François ROUSSET, Patrick RIVEMALE à Jean-François ROUSSET, Richard SLEIZAK à Jean-Louis FRANJEAU, Patrice VIALA à Éric HOULES

Absents excusés : Bernard ARNOULD, Michelle FONTANILLES

Absents : Michel WOLKOWICKI

Date de la convocation : 15 avril 2021

Madame la Présidente énonce les pouvoirs.

Le quorum atteint, la séance est ouverte.

Désignation d'un secrétaire de séance : Anne-Claire SOLIER

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance de Conseil Communautaire du 25 mars 2021,
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021 et TEOM 2021,
- Vote des Budgets Primitifs 2021 : budget général et budgets annexes,
- Attribution de subventions 2021 : Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud et associations partenaires enfance et petite-enfance,
- Convention de mise à disposition de services – entretien et travaux pluriannuel sur sentiers de randonnée 2021 à 2026,
- Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens et d'équipements – Point d'accueil de Saint-Sernin-sur-Rance – Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud – affectée à l'exercice de la compétence « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT ; » et plus précisément « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »,

- Vente d'une parcelle de la Zone d'Activités La Plane – Commune de Montlaur – à la société Daytona Garage,
- Signature de l'avenant à la convention de partenariat « Agir pour nos territoires » conclue en 2018 avec le Conseil Départemental,
- Questions diverses.

Approbation du Procès-Verbal de la séance de Conseil Communautaire du 25 mars 2021

- ❖ **25 mars 2021** : approuvé à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021 et TEOM 2021

- ❖ **Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 : cotisation foncière des entreprises, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti :**

Considérant les bases prévisionnelles transmises par la DGFIP pour l'exercice 2021,

Considérant les orientations budgétaires, il est proposé de ne pas augmenter la pression fiscale et donc de reconduire les taux de fiscalité 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DÉCIDE** :

- **DE VOTER**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les taux 2021 suivants :
 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 29,00 %,
 - Taxe foncière bâti : 4,60 %,
 - Taxe foncière non bâti : 19,74 %,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif aux impositions directes locales.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

- ❖ **Vote du taux applicable pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2021 :**

Considérant la délibération n° 20171012_181 portant institution de la TEOM sur l'ensemble du territoire et décidant de fixer à 11,5% le taux applicable à cette taxe pour 2018,

Considérant les délibérations n° 20171012_182, 20171012_183 et 20171012_184 relatives à cette taxe et définissant respectivement l'institution d'un plafonnement, l'exonération de locaux à usage industriel ou commercial, la suppression de l'exonération pour les locaux situés dans des parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures,

Considérant qu'il convient de procéder au vote du taux de TEOM pour l'année 2021, au regard de l'état des bases d'imposition prévisionnelles à la TEOM notifié au titre de 2021,

Vu la délibération n° 20210325_053 en date du 25 mars 2021 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire, Madame la Présidente propose de maintenir le taux de TEOM à 11,5% pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de fixer le taux de TEOM 2021 à **11,5%**,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à cette taxe.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Vote des Budgets Primitifs 2021 : budget général et budgets annexes

- ❖ **Vote du budget primitif 2021 du budget annexe « Zone d'activités de La Plane Haute » :**

Madame la Présidente présente au Conseil la proposition de Budget Primitif 2021 pour le Budget annexe « Zone d'activités de La Plane Haute » - zone d'activités située sur la commune de Montlaur.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire procède au vote de ce budget.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Budget Primitif 2021 pour le Budget annexe « Zone d'activités de La Plane Haute » de la communauté de communes **EST ADOPTÉ**, tel que présenté annexé à la présente délibération, et équilibré en dépenses et recettes comme suit :

		DEPENSES ou déficit reporté	RECETTES ou excédent reporté
FONCTIONNEMENT	Résultat reporté		59 019.70
	Mouvements réels	12 126.24	41 000.00
	Mouvements d'ordre	90 573.46	2 680.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		102 699.70	102 699.70
INVESTISSEMENT	Résultat reporté	198 531.46	
	Mouvements réels	23 128.00	133 766.00
	Mouvements d'ordre	2 680.00	90 573.46
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		224 339.46	224 339.46

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

❖ **Vote du budget primitif 2021 du budget annexe « Zone d'activités de Bel Air » :**

Madame la Présidente présente au Conseil la proposition de Budget Primitif 2021 pour le Budget annexe « Zone d'activités de Bel-Air » - zone d'activités située sur la commune de Camarès.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire procède au vote de ce budget.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Budget Primitif 2021 pour le Budget annexe « Zone d'activités de Bel Air » de la communauté de communes **EST ADOPTÉ**, tel que présenté comme suit et annexé à la présente délibération, et équilibré en dépenses et recettes comme suit :

		DEPENSES ou déficit reporté	RECETTES ou excédent reporté
FONCTIONNEMENT	Résultat reporté	155 602.41	
	Mouvements réels	159 691.86	102 072.00
	Mouvements d'ordre	97 688.85	310 911.12
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		412 983.12	412 983.12
INVESTISSEMENT	Résultat reporté		247 812.27
	Mouvements réels	34 590.00	
	Mouvements d'ordre	310 911.12	97 688.85
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		345 501.12	345 501.12

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

❖ **Vote du budget primitif 2021 du budget annexe « Cinéma Le Temple » :**

Madame la Présidente présente au Conseil la proposition de Budget Primitif 2021 pour le Budget annexe « Cinéma Le Temple ».

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire procède au vote de ce budget.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Budget Primitif 2021 pour le Budget annexe « Cinéma Le Temple » de la communauté de communes **EST ADOPTÉ**, tel que présenté annexé à la présente délibération, et équilibré en dépenses et recettes comme suit :

		DEPENSES ou déficit reporté	RECETTES ou excédent reporté
FONCTIONNEMENT	Résultat reporté		6.69
	Mouvements réels	33 932.69	34 300.00
	Mouvements d'ordre	374.00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		34 306.69	34 306.69

	Résultat reporté		26.00
INVESTISSEMENT	Mouvements réels	400.00	
	Mouvements d'ordre		374.00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		400.00	400.00

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

❖ **Vote du budget primitif 2021 du budget annexe « service d'enlèvement des ordures ménagères » :**

Madame la Présidente présente au Conseil la proposition de Budget Primitif 2021 pour le Budget annexe « service d'enlèvement des ordures ménagères ».

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire procède au vote de ce budget.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Budget Primitif 2021 pour le Budget annexe « service d'enlèvement des ordures ménagères » de la communauté de communes **EST ADOPTÉ**, tel que présenté annexé à la présente délibération, et équilibré en dépenses et recettes comme suit :

		DEPENSES ou déficit reporté	RECETTES ou excédent reporté
FONCTIONNEMENT	Résultat reporté		123 524.49
	Mouvements réels	791 882.49	759 059.00
	Mouvements d'ordre	131 340.00	40 639.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		923 222.49	923 222.49
INVESTISSEMENT	Résultat reporté		43 728.98
	Mouvements réels	139 429.98	5 000.00
	Mouvements d'ordre	40 639.00	131 340.00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		180 068.98	180 068.98

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

❖ **Vote du budget primitif 2021 du Budget Principal :**

Madame la Présidente présente au Conseil la proposition de Budget Primitif 2021 pour le Budget Principal.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire procède au vote de ce budget.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Budget Primitif 2021 pour le Budget Principal de la communauté de communes **EST ADOPTÉ**, tel que présenté annexé à la présente délibération, et équilibré en dépenses et recettes comme suit :

		DEPENSES ou déficit reporté	RECETTES ou excédent reporté
FONCTIONNEMENT	Résultat reporté		687 491.60
	Mouvements réels	4 472 637.60	5 042 617.00
	Mouvements d'ordre	1 296 471.00	39 000.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 769 108.60	5 769 108.60
INVESTISSEMENT	Résultat reporté	1 184 095.94	
	Mouvements réels	4 601 019.00	4 527 643.94
	Mouvements d'ordre	39 000.00	1 296 471.00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		5 824 114.94	5 824 114.94

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Attribution de subventions 2021 : Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud et associations partenaires enfance et petite-enfance

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire :

Dans le cadre du vote du budget primitif 2021 du budget principal, il a été mentionné les organismes dans lesquels un engagement financier a été pris. Afin de permettre le versement des subventions annuelles 2021 ou d'acomptes, il convient de confirmer, par délibération, certaines de ces attributions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Association / Organisme	Nature de l'engagement	Subvention attribuée
OT Rougier Aveyron Sud	Subvention de fonctionnement 2021	138 000,00 €
ESSI – Emploi St-Serninois Intercommunal	Subvention de fonctionnement	16 000,00 €
Association Famille Rurale Groupement de Belmont – Aveyron Services Belmont/Coupiac	Subvention de fonctionnement pour la Halte-Garderie Mes petits amis de Belmont/Rance et le RAM de Belmont/Camarès	19 000,00 €
Association Famille Rurale du Rougier de Camarès	Subvention de fonctionnement pour la micro crèche de Camarès	46 500,00 €
Association Famille Rurale de Belmont	Subvention de fonctionnement pour l'accueil de loisirs de Belmont-sur-Rance	17 000,00 €
Amis du Pays de Camarès – Centre de Loisirs	Subvention de fonctionnement pour l'accueil de loisirs de Camarès	14 500,00 €

- **AUTORISE** Madame la Présidente à faire procéder aux versements d'acomptes en fonction des besoins des organismes dans la limite de ces attributions.

Convention de mise à disposition de services – entretien et travaux pluriannuel sur sentiers de randonnée 2021 à 2026

Afin d'assurer un entretien des sentiers de randonnée conforme aux attentes des randonneurs et des touristes, et que notre territoire soit accueillant et attractif, Madame la Présidente propose de renouveler le conventionnement avec les services du Parc pour les six prochaines années - 2021 à 2026.

L'objet de la convention est de « mettre en œuvre des travaux sur le réseau de sentiers du territoire de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier ».

Pour partie du territoire, Madame la Présidente confirme que des demandes de devis seront opérées auprès des entreprises locales à même d'assurer ce type de prestation.

Au vu des besoins et des travaux réalisés au cours des années précédentes, l'intervention des agents du Parc est estimée par le PNR des Grands Causses comme suit :

- 2 types d'intervention : Fonctionnel (débroussaillage saisonnier, tronçonnage d'arbres, ...) et Structurant (remplacement de la signalétique, réfection des murs en pierre sèche, passage de clôtures, ...),
- 2 types de journées : Ingénierie (notamment pour assurer un suivi sur les autres travaux d'entretien réalisés par les entreprises privées sur le reste du territoire (secteur du Belmontais et secteur du Camarésien).

La convention de mise à disposition de services précise dans son article 7 – Modalités financières que « le remboursement des frais engagés [...] doit se faire sur la base des coûts supportés par le Syndicat mixte. Une journée d'ingénierie représente un coût moyen de 350 euros, tandis qu'une journée d'agent de terrain coûte en moyenne 280 euros (matériel et déplacement compris) ».

Madame la Présidente donne lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **SOUHAITE** bénéficier de la mise à disposition des services du Parc pour l'entretien sur le réseau de sentiers du territoire de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier et l'ingénierie pour assurer le suivi des autres travaux d'entretien réalisés par des entreprises privées sur le secteur du Belmontais et sur le secteur du Camarésien,
- **ACCEPTE** la convention de mise à disposition de services du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses pour l'entretien pluriannuel des sentiers de randonnée 2021 à 2026 sur le territoire de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier,
- **APPROUVE** les modalités financières de la mise à disposition de services telles que définies dans l'article 7 de la convention ci-annexé,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition de services et lui donne tous pouvoirs pour engager l'opération.

Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens et d'équipements – Point d'accueil de Saint-Sernin-sur-Rance – Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud – affectée à l'exercice de la compétence « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT ; » et plus précisément « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »

Madame la Présidente informe les membres de l'assemblée qu'il est indispensable de respecter le Code Général des Collectivités Territoriales, et que, dans le cadre des articles cités ci-dessus, la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier doit régulariser administrativement la situation du point d'accueil de Saint-Sernin-sur-Rance pour l'Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud.

Dans le cadre de la compétence « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; ... ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme », la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier met à disposition de l'Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud l'équipement point d'accueil de Saint-Sernin-sur-Rance.

Cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier et l'Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud.

Le procès-verbal annexé à la présente délibération précise la consistance des biens, la situation juridique des biens, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir :

- **ADOPTER** le procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles et meubles du point d'accueil de Saint-Sernin-sur-Rance pour l'exercice de la compétence « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; ... ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »,
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer ledit procès-verbal.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Vente d'une parcelle de la Zone d'Activités La Plane – Commune de Montlaur – à la société Daytona Garage

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire le projet de la SCI J.M Daytona qui souhaite acquérir une parcelle pour construire un hangar de stockage pour une entreprise de type garage automobile.

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il faut procéder dès à présent à la vente de la parcelle lot n° 16 cadastrée ZB 116 sur la Zone d'Activités de La Plaine à Montlaur.

Madame la Présidente indique que la demande d'avis domanial a été enregistrée par le service du Domaine de la DGFIP le 19/03/2021 sous le numéro 3906824.

Vu l'avis du Domaine sur la valeur locative du terrain à la vente référencé OSE n° 2021-12154 17904 DS N° 3906824 en date du 15/04/2021,

Madame la Présidente propose de vendre la parcelle cadastrée ZB 116 de la ZA La Plaine, comme détaillée ci-dessous, à la SCI J.M Daytona :

- Superficie : 2 271 m²,
- Prix de vente HORS TAXE de la parcelle ZB116 : 8.00 € le m²
Soit 8.00 € x 2 271 m² = 18 168.00 € HT
- TVA sur marge : 2 818.10 €
- Prix TTC de vente : 20 986.10 €

Où cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la présentation,
- **ACCEPTE** de vendre à la SCI J.M Daytona la parcelle cadastrée ZB116 de la ZA LA PLAINE d'une superficie de 2 271 m² au prix de 8.00 € HT le m²,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'acte de vente et toutes les pièces référentes au dossier,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Signature de l'avenant à la convention de partenariat « Agir pour nos territoires » conclue en 2018 avec le Conseil Départemental

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée la signature de la Convention de partenariat « Agir pour nos territoires » avec le Conseil Départemental le 11 juillet 2018.

Cette convention marque la volonté de la Communauté de Communes de travailler en étroite collaboration avec le Conseil Départemental autour d'objectifs partagés contribuant à conforter l'attractivité de son territoire.

Pour rappel, les grandes orientations partagées avec le Département sont :

- La mise en place d'une politique d'accueil,
- Maintien et retour des jeunes diplômés en Aveyron,
- Espaces de coworking, télétravail et tiers lieux,
- Habitat,
- Équipements structurants d'intérêt communautaire.

Cette convention devant prendre fin le 31 décembre 2020, le Département propose de prolonger de 2 années la convention de partenariat portant son échéance au 31 décembre 2022.

Madame la Présidente présente à l'assemblée le projet d'avenant proposé par le Conseil Départemental de l'Aveyron. Cet avenant vise également à participer à la relance de l'économie et au soutien de la commande publique face aux circonstances actuelles.

Où l'exposé de Madame la Présidente, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la prolongation, par avenant, de la convention de partenariat « Agir pour nos territoires » portant son échéance au 31 décembre 2022,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention de partenariat.

Questions diverses

Madame Anne-Claire SOLIER, Présidente de la Commission Numérique et Communication informe l'assemblée de l'avancée de la création du site internet de la Communauté de Communes. Le BAT (bon à tirer) a été signé. Les designers ont donc commencé à réaliser concrètement le site. Nous espérons pouvoir le présenter au prochain conseil communautaire du mois de mai.

Levée de la séance à 22 heures 42 minutes.

La Présidente,
Monique ALIÈS



